

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



Le Maire,  
Loïc BATTAS

N°2020-05-07b

COMMUNE DE PORDIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le cinq Mai à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 30 Avril 2020, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Guy RUSELLE, Marie Pierre COLLIN, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noella CONNEN, Philippe PLESSIX, Emmanuelle BOUZAN (COTTIN), Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Rémy LE GRAND, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**

Evelyne LE GUEN donne pouvoir à Noella CONNEN  
Louis BOUZAN donne pouvoir à Maurice BATTAS  
Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY  
Guénaèle GEOFFROY COADIC donne pouvoir à Isabelle DESFEUX  
Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND  
Nicole LE LANNO donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND  
Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Françoise MICHEL  
Gilbert MALLEDANT donne pouvoir à Joël DEFONTENAY  
Nathalie LONCLE donne pouvoir à Ollivier LE DU  
Annie GOUEZEL donne pouvoir à Michel CHEVE  
Marie Frederique BLOT LE POTTIER donne pouvoir à Claudine ADAM  
Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO

**ABSENT(S) / EXCUSÉ :** Yannick GUILLOU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Michel CHEVE

*Nombre de conseillers en exercice : 44*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 43*

\*\*\*

**7) Aides aux commerces :**

**Rapporteur :** Monsieur Loïc TARDY, Adjoint au Maire, chargé des finances.

**b) Bar tabac l'Aventure :**

Il est rappelé que par délibération n°2015.09.03a, le Conseil Municipal a complété les modalités d'octroi du dispositif d'aide en faveur du commerce pordicais.

La délibération n°2016.01b.15a, prise le 29 Janvier 2016, confirme le maintien de cette aide et complète le périmètre d'intervention.

Madame LE MORTELLEC, propriétaire du bar tabac « l'aventure » ayant déposé une demande auprès de Monsieur le Maire, peut prétendre à cette aide, dans le cadre de travaux de réaménagement du commerce, comprenant des travaux de (en montant HT) :

• Travaux et fournitures de Décoration	14 044, 95 € HT
• Travaux d'électricité	2 716, 11 € HT
• Travaux Menuiserie	1 848, 50 € HT
• Rideau métallique (reste à charge)	664, 50 € HT
• Enseigne	1 228, 00 € HT

Total : 20 502, 06 € HT

L'aide octroyée correspond à 10 % du montant des travaux d'investissements hors taxes, hors équipements et mobiliers professionnels, sachant que le montant allouée en subvention est plafonné à 2 000 €.

Le total des travaux d'investissements éligibles s'élève à 20 000 € HT dans l'immédiat.

La subvention plafond est donc à envisager en décision lors de la tenue du Conseil Municipal à défaut elle sera de 2 000 €.

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- D'approuver le versement d'une subvention de 2 000 €, pour le bar-tabac « l'aventure ».

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Maurice BATTAS.

